

La noix de lavage est-elle victime de son succès ?

www.eco-sapiens.com

Novethic

Les qualités naturelles des noix de lavage résisteront-elles à sa commercialisation en masse ? La réponse de Novethic

(...) Nombreux sont les distributeurs à présenter la noix de lavage, qui pousse dans la péninsule indienne, comme la panacée de la consommation responsable : simple d'utilisation, elle présenterait une réelle alternative écologique aux lessives traditionnelles tout en soutenant les producteurs locaux indiens. Est-ce bien sûr ?

Les noix de lavage présentent des avantages écologiques indiscutables mais leur commercialisation massive n'est peut-être pas un modèle de consommation responsable. Leur succès semble attirer un nombre croissant de distributeurs pas nécessairement soucieux du bien-être des producteurs locaux. « La révolution écologique dans les lave-linges », « La seule lessive à être cueillie des arbres », « la noix de lavage, la multi-talentueuse » : l'enthousiasme pour la noix de lavage en Allemagne est indéniable(...).

De fait, la noix de lavage offre une réelle alternative écologique aux lessives chimiques traditionnelles. En usage en Inde depuis toujours, la noix se récolte sur des « arbres à savon » (*Sapindus trifoliatus*). Elle est ensuite séchée, concassée – et prête à l'usage. C'est l'écorce de la noix qui offre la précieuse matière : la saponine. Il suffit de mettre cinq ou six noix concassées dans un petit sac (et non dans une dosette en plastique) que l'on place ensuite directement dans le tambour. Elles peuvent être utilisées à n'importe quelle température, pour n'importe quelle couleur. Une fois lavée, le reste des noix peut être utilisé comme pesticide naturel. Les noix peuvent également être bouillies à l'eau, elles délivrent par là la saponine, utilisable dans ce cas comme savon ou liquide vaisselle.

...

Quel impact local ?

Aux dires de Burkhard Sollfrank, le circuit de distribution de la noix de lavage aurait quitté son marché de niche en Allemagne. Mais combien de tonnes précisément arrivent en Europe, combien sont destinées pour l'Allemagne, combien pour les autres pays européens ? Des données précises manquent encore. Certains fournisseurs indiens de noix de lavage, comme Archana Exports ou Sindhiya Enterprise Bangladesh, exportent chacun entre 200 et 250 tonnes par an de noix, à destination principalement de l'Europe.

Initialement, les arbres à savon poussent à l'état sauvage, posant ainsi la problématique de la surexploitation d'une matière première. Or, « la demande est devenue tellement gigantesque que je ne peux pas m'imaginer qu'il n'y ait pas de plantations maintenant, » précise Stefanie Münch.

De fait, le produit n'est pas – encore – labellisé bio et issu du commerce équitable. Au Fairtrade Labelling Organization (FLO), l'organisme international en charge de labelliser les produits issus du commerce

équitable, il n'est pas encore question de s'occuper des noix de lavage. Cela dit, l'organisation y prête une attention particulière, notant un intérêt croissant de la part des consommateurs et de la presse. Car « un produit écologique ne signifie pas nécessairement qu'il est issu du commerce équitable », souligne-t-on à la centrale de Bonn.

Le consommateur allemand doit donc voir par lui-même quel distributeur respecte les règles du commerce équitable.

- > Chez Fair Natur, on utilise l'adjectif « Fair » sans toutefois pouvoir donner de précisions quant à la provenance précise des noix de lavage et des conditions de travail dans lesquelles elles ont été cueillies.
- > Chez Waschbär, on s'appuie sur les grands fournisseurs avec lesquels l'entreprise a des liens commerciaux déjà prouvés. « À la saison prochaine, nous allons introduire une clause excluant le travail des enfants dans nos produits – dont les noix de lavage », précise Stefanie Münch.

Quant aux consommateurs qui se posent la question de savoir s'il faut vraiment polluer l'air et la mer pour pouvoir laver son linge plus blanc, la centrale propose du savon traditionnel - en provenance de Marseille.

Claire Stam (Allemagne) - Mis en ligne le : 30/10/2006